

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2017

Etaient présents :

M. François PEULTIER, Maire ;

Mmes et MM. les Adjointes : FLORENTIN – BAGARD - FONTAINE

MM. les Conseillers Municipaux : WEBER – GOUJU - BEURNEL – DONDIN - LALLEMAND –
CAILLET – ROUSSEAU - BAUDINET

Le(s) conseiller(s) ci-après avai(en)t délégué leur mandat à : ANTOINE à FONTAINE - MORLON à WEBER

Etai(en)t absent(e)s excusé(e)s : PRUNIAUX

Etai(en)t absent(e)s : -----

Denis LALLEMAND a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire.

ADOPTION DU PRÉCÉDENT COMPTE RENDU : à l'unanimité

VOTE DES TAUX DES CONTRIBUTIONS DIRECTES 2017

Nature	Taux 2016	Base 2017	Taux 2017	Produits
Taxe d'habitation	10.60 %	945 600	10.60 %	100 234 €
Taxe foncière (bâti)	8.17 %	2 169 000	8.17 %	177 207 €
Taxe foncière (non bâti)	41.73 %	17 900	41.73 %	7 470 €
TOTAL				284 911 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

VOTE les taux d'imposition tels qu'ils sont présentés

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017

Le Maire présente au Conseil Municipal le Budget Primitif 2017 pour la Commune.

Il précise que le compte de Gestion 2016 établie par le Percepteur fait état :

- d'un excédent de fonctionnement au 31.12.2016 de : **151 823.39 €**
- d'un excédent d'investissement au 31.12.2016 de : **625 643.10 €**

Il **propose** au Conseil Municipal les crédits nouveaux au Budget Primitif 2017 :

	Section de fonctionnement	Section d'investissement
DEPENSES	642 884 €	989 179 €
RECETTES	642 884 €	989 179 €

et de **voter** ce Budget Primitif 2017 :

- au niveau des chapitres pour la section d'investissement
- au niveau des chapitres pour la section de fonctionnement
- avec les chapitres « opérations d'équipement »

PRECISE que l'excédent de fonctionnement de **151 823.39 €** est affecté :

- ☛ en recettes de fonctionnement au compte R/002 pour un montant de **31 823 €**
- ☛ en recettes d'investissement au compte 1068 (*excédent de fonctionnement capitalisé*) pour un montant de **120 000 €**

PRECISE que les restes à réaliser de l'exercice précédent sont :

- en dépenses d'investissement de : **38 400 €**
- en recettes d'investissement de : **0 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

VOTE ce budget tel qu'il est présenté

IMPLANTATION DES POINTS D'APPORT VOLONTAIRE

Le maire expose au conseil que la communauté de communes Moselle et Madon (CCMM) conduit une action visant à augmenter le volume de déchets triés et donc valorisés. L'intérêt est double : écologique, car le tri sélectif permet de valoriser les déchets plutôt que de les détruire ; financier, car l'incinération d'une tonne de déchets coûte cher (125.87€ /tonne, taxes incluses), alors qu'un déchet valorisé donne lieu à une recette industrielle et à des aides des éco-organismes.

Pour redonner un second souffle au geste de tri en Moselle et Madon, il est notamment proposé d'implanter davantage de points d'apport volontaire (PAV). En effet, plus les PAV sont proches des habitants, plus le geste de tri est facile. La CCMM prend en charge la fourniture des nouveaux conteneurs, et mobilise à cet effet des subventions, notamment de l'éco-organisme Eco Folio chargé de la valorisation du papier. La CCMM prend également en charge la réalisation de la dalle béton sur laquelle sont installés les conteneurs.

Bien entendu, l'implantation des PAV est arrêtée en accord entre la commune et la CCMM. Pour définir les lieux d'implantation, il convient de prendre en compte plusieurs critères, notamment la recherche d'une couverture équilibrée du territoire communal, mais aussi la facilité d'accès pour les usagers et pour l'enlèvement des conteneurs. A noter, l'objectif à atteindre est d'un emplacement pour 400 habitants.

Le conseil municipal confirme la liste des PAV sur XEUILLEY à savoir :

- Rue de l'Eglise
- Rue de la Cimenterie

→ *D'accord sans objection*

TARIFS ACCUEIL DE LOISIRS – CANTINE – PÉRISCOLAIRE 2017/2018

Le Maire passe la parole à Bénédicte FLORENTIN, Adjoint en charge des affaires scolaires et périscolaire.

Un tableau des nouveaux tarifs « **Accueil de Loisirs – Cantine – Périscolaire** » applicables au 1^{er} septembre 2017 est présenté au conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

VALIDE les tarifs « **Accueil de Loisirs – Cantine – Périscolaire** » tels qu'ils sont annexés à la présente délibération

PRECISE que ces tarifs sont applicables au 1^{er} septembre 2017



Tarifs et Infos Xeuilley

Accueil de loisirs - Cantine - Péri-scolaire

Année 2017 / 2018

	Péri-scolaire Matin 7h-8h30		Cantine	Péri-scolaire Soir 16h30-18h30	
	7h-8h30	7h30-8h30		16h30-17h45	16h30-18h30
Tarif hors CAF Xeuilley - Titulod	4€0	2€40	7€	2€40	5€
Tarif hors CAF Extérieurs	5€30	3€20	9€50	3€00	6€50
Tarif OF < 800 hors CAF Xeuilley - Titulod	3€70	2€00	6€30	2€00	4€60
Tarif OF < 800 hors CAF Extérieurs	5€	2€90	8€30	2€30	6€
Non Réservé hors CAF	7€	4€	10€50	4€	8€
CAF Déductible Si n° d'allocation	- 0€8	- 0€54	- 0€54	- 0€54	- 1€08

	Mercredi de 11h30-18h30 Ouvertures occasionnelles		Mercredi Cantine 11h30-13h
		Tarif hors CAF	13 €
Une majoration tarifaire pourra être appliquée si des dépenses/soins exceptionnels le justifient	Tarif OF < 800 hors CAF	11 € 68	5 € 30 Xeuilley - Titulod 8 € 30 Extérieurs
	Non Réservé hors CAF	17 €	10 € 50
	CAF Déductible Si n° d'allocation	- 3€24 avec repas - 2€70 sans repas	Pas de déduction CAF le mercredi midi

Joindre l'Accueil de loisirs - Cantine - Péri-scolaire - TAP

07 87 40 21 03

perice.xeuilley@hotmail.fr

054-215405960-20170410-7-10-16-2017-DE



Tout retard entraîne
une amende forfaitaire de 5€

* Le **Accusé certifié exécutoire** sera remis au plus tard le vendredi pour la semaine suivante

* Les **reprises** de la semaine seront remboursées uniquement sur présentation d'un certificat médical

Reception par le parent: 9/10/2017

Publication : 11/04/2017

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation





TARIFS CENTRES DE LOISIRS 2017-2018

Tarifs
pour 1 journée
avec repas et goûter

	Tarifs Bruts QF>800	Tarifs Bruts QF<800	Tarifs avec PS QF>800	Tarifs avec PS QF<800	Tarifs avec PS+ATL QF>800	Tarifs avec PS+ATL QF<800
5 jours	20 €	18 €	15,68 €	13,68 €	11,88 €	9,88 €
5 jours <i>(2ème enfant et les suivants)</i>	18 €	17 €	13,68 €	12,68 €	9,88 €	8,88 €
2-4 jours	22 €	20 €	17,68 €	15,68 €	13,88 €	11,88 €
1 jour <i>(Supplément de 5€ si sortie le jour là)</i>	25 €	24 €	20,68 €	19,68 €	16,88 €	15,88 €

Les jours fériés sont déduits des forfaits.

Pour les vacances d'été, dès 15 jours d'inscription sur les 4 semaines,
la facture sera faite sur la base du forfait 5 jours pour la totalité des journées de présence.



TARIFS CENTRES DE LOISIRS 2017-2018

Tarifs
pour 1 journée
avec repas et goûter

	Tarifs Bruts QF>800	Tarifs Bruts QF<800	Tarifs avec PS QF>800	Tarifs avec PS QF<800	Tarifs avec PS+ATL QF>800	Tarifs avec PS+ATL QF<800
5 jours	20 €	18 €	15,68 €	13,68 €	11,88 €	9,88 €
5 jours <i>(2ème enfant et les suivants)</i>	18 €	17 €	13,68 €	12,68 €	9,88 €	8,88 €
2-4 jours	22 €	20 €	17,68 €	15,68 €	13,88 €	11,88 €
1 jour <i>(Supplément de 5€ si sortie le jour là)</i>	25 €	24 €	20,68 €	19,68 €	16,88 €	15,88 €

Les jours fériés sont déduits des forfaits.

Pour les vacances d'été, dès 15 jours d'inscription sur les 4 semaines,
la facture sera faite sur la base du forfait 5 jours pour la totalité des journées de présence.

DROIT DE PRÉEMPTION

Le Maire présente au Conseil Municipal une déclaration d'intention d'aliéner de Maîtres ABBO-BURTE, Notaires à COLOMBEY-LES-BELLES – 04 rue Carnot, concernant un immeuble sis sur la commune – 05 rue Charles Fisson cadastré :

AD 315 – 05 rue Charles Fisson pour une superficie totale de 185 m²

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

N'EXERCERA pas son droit de préemption pour cet immeuble

QUESTIONS DIVERSES

- Aire de jeux route de Maizières → Terrain de l'Association Foncière
Il faut envisager une solution de régularisation : soit une convention de 50 ans avec l'Association Foncière, soit la cession par l'AF pour 1 €, charges de notaire pour la mairie

Séance levée à 21 h 15

Le secrétaire,
Denis LALLEMAND

